

**2021DT21 - REFECTION SANITAIRE ET EMBELLISSEMENT –
RESIDENCE LES OISEAUX A CAUDEBEC EN CAUX**

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

MODE DE PASSATION : procédure adaptée passée suivant le Code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} Avril 2019.

DESIGNATION DES LOTS :

| LOTS | INTITULE DES LOTS |
|------|-------------------|
| 1 | PLOMBERIE |
| 2 | PEINTURE |

DESIGNATION DES TRANCHES POUR CHACUN DES DEUX LOTS :

| TRANCHES | INTITULE DES TRANCHES |
|----------|--|
| 1 | TRANCHE FERME TRAVAUX 2021 IMMEUBLES ALOUETTE ET BOUVREUIL |
| 2 | TRANCHE CONDITIONNELLE 1, TRAVAUX 2022 IMMEUBLES CHARDONNERET ET DURBEC |
| 3 | TRANCHE CONDITIONNELLE 2, TRAVAUX 2023 IMMEUBLES DURBEC ET ETOURNEAU |

Les tranches conditionnelles s'expliquent par un financement validé mais étalé sur les exercices à venir (2021 à 2023). La condition d'affermissement des tranches conditionnelles dépend de la délivrance de l'OS 0 correspondant à la phase préparation de chantier pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il n'est pas prévu de **variantes obligatoires** (anciennement dénommées « prestations éventuelles obligatoires », « options »)

Pour les variantes facultatives, ces dernières sont autorisées. Cependant, les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Il est expressément précisé que les variantes proposées par les candidats ne seront examinées qu'à partir du moment où le candidat aura remis une offre conforme au projet de base.

Ils peuvent présenter des modifications au dossier de consultation sur le matériel, organisation pour le chantier, modalités de conception ...

Chaque variante devra présenter des caractéristiques techniques au moins équivalentes à celles présentées au CCTP. Ces performances devront être justifiées par tous documents. Le chiffrage de la variante fera l'objet d'un acte d'engagement (voir article 4.2 du présent règlement de consultation).

VISITE OBLIGATOIRE : Toutes les entreprises devront OBLIGATOIREMENT avoir effectué une visite du site. La non réalisation de celle-ci sera éliminatoire.

MODE DE D'ÉVOLUTION DES TRAVAUX : Les travaux seront attribués en marchés séparés par lot. Un seul et même attributaire par lot.

DELAÏ D'EXECUTION PREVU : Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. Ce délai est de 13.5 mois cumulés pour les trois tranches réparti sur 36 mois, auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil et à l'article 18 du CCAG

Les demandes de dossier de consultation sont à adresser par télécopieur à PUB IMPRESSION au 02 35 56 12 50 ou téléchargeable sur le site <https://www.marches-securises.fr/>

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Le pouvoir adjudicateur ouvrira l'enveloppe et éliminera les candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités demandées dans le cadre de la candidature paraissent insuffisantes par rapport à l'objet du ou des marchés à passer (article R 2144-3 du Code de la commande publique).

L'appréciation des candidatures sera faite conformément à l'article R 2142 et R 2143 du code de la commande publique: le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, sera éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que le fait d'exécuter ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincés. Le maître d'ouvrage se laisse le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés ou références équivalentes (de moins de 5 ans ou en cours)

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES :

- la valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire technique 40 points, décomposés de la façon suivante :
 - o Adéquation des moyens humains et matériels proposés : 10 points ;
 - o Méthodologie générale et détaillée spécifique à l'opération , et reportage photos (Conformément à l'article 2.3 du RC) : 10 points ;
 - o Mesures proposées pour fiabiliser et/ou optimiser le respect des délais de chantier (planning a joindre obligatoire) : 10 points ;
 - o Mesures prévues pour l'hygiène, la sécurité et la protection de la santé de la personne : 10 points ;
 - o Mémoire technique avec reportage photos (Conformément à l'article 2.3 du RC) : 5 points
- le prix des prestations 60 points.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 27 MAI 2021 à 17h30

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres seront à retourner par voie postale en recommandé avec accusé de réception ou contre récépissé à LOGEAL immobilière Pole Marchés 5 rue St Pierre 76190 YVETOT ou par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Mr Marvin BAILLEUL - Tel. : 02 35 56 34 94 ou m.bailleul@logeal-immobiliere.fr

Renseignements techniques : Mr Olivier PICARD - Tel : 02 32 94 91 63
o.picard@logeal-immobiliere.fr

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Précisions concernant les délais d'introduction de recours:

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du code de procédure civile, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat ;
- Et Enfin, en cas de contestation de validité de contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 26/04/2021